

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

COCCILYSE

2. Composition qualitative et quantitative

Sulfadiméthoxine(sous forme de sel de sodium) 100,0 mg

Parahydroxybenzoate de méthyle sodique (E219) ... 1,2 mg

Excipient QSP 1ml

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution buvable.

4.1. Espèces cibles

Pigeons.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les pigeons voyageurs :

- Traitement de la coccidiose due à Emeria labbeana et Emeria columbarum.

4.3. Contre-indications

Ne pas administrer aux animaux dont la chair et/ou les produits sont destinés à la consommation humaine.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Abreuver largement les pigeons traités

Ne pas dépasser la dose prescrite.

Ne pas prolonger inutilement la période de traitement.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'apparition, après exposition au produit, de symptômes tels qu'une éruption cutanée, consulter un médecin et montrer la présente mise en garde. Un gonflement au niveau du visage, des lèvres ou des paupières ou des difficultés respiratoires constituent des symptômes plus graves et nécessitent des soins médicaux urgents.

Eviter la manipulation de ce produit en cas d'antécédents d'allergie aux sulfamides.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie orale.

50 mg de sulfadiméthoxine par kg de poids vif, correspondant environ à 1 cuillère à café par litre d'eau de boisson.

Traitement préventif : traiter pendant 4 jours consécutifs.

Traitement curatif : traiter pendant 4 jours, arrêter 2 jours puis reprendre le traitement pendant 2 jours.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Viande et abats : En l'absence de temps d'attente, ne pas administrer chez les pigeons destinés à la consommation humaine.

À'ufs : En l'absence de LMR pour les oeufs, ne pas utiliser chez les pigeons producteurs d'oeufs de consommation.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : antiparasitaire interne.

Code ATC-vet : QJ01EQ09.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La sulfadiméthoxine est un sulfamide actif contre les coccidies du pigeon. Son activité est due au blocage de la synthèse des nucléo protéines des coccidies.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Après administration orale, la sulfadiméthoxine est excrétée par voie rénale sous forme glucuronoconjuguée, plus soluble que le sulfamide.

6.1. Liste des excipients

Parahydroxybenzoate de méthyle sodique (E219)

Eau purifiée

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

2 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon polyéthylène haute densité avec capsule polyéthylène

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

M. ARRIGONI PATRICE
33 RUE CHARLES DE GAULLE
95270 LUZARCHES

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/9330137 2/1986

Boîte de 1 flacon de 125 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

26/12/1986 - 19/10/2011

10. Date de mise à jour du texte

20/10/2011